

BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tel. 551 7139



BULLETIN MENSUEL

N° 147 - JUIN 1973

SNTRS-CGT
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

une revendication fondamentale : LA TITULARISATION

par Serge SARRAZIN
Secrétaire Général du SNTRS-CGT

Les travailleurs du CNRS, de l'INSERM, de l'INSA le plus souvent dans l'unité ont tenu toute leur place au cours de la semaine d'action CGT-CFDT du 14 au 18 Mai dans ce combat d'une grande importance qu'est la bataille pour la titularisation des non titulaires.

Des explications restent à donner, mais cette revendication est de plus en plus largement perçue par les personnels comme en témoigne la puissante protestation exprimée au cours de cette semaine d'action. Les personnels du CNRS, de l'INSERM et des INSA comme les autres travailleurs non-titulaires (vacataires, contractuels, auxiliaires,) sont conscients de l'exploitation dont ils sont l'objet et de ses conséquences :

- absence de garanties sociales (longue maladie, invalidité, travaux supplémentaires, insalubres..)
- aucune sécurité d'emploi pour les hors statut (vacataires, sous contrat..)
- retraites insuffisantes
- non application des mesures prises pour les fonctionnaires.

Le recours aux non-titulaires est bien une politique délibérée dont les objectifs sont clairs : utiliser la masse de manoeuvre des non-titulaires (près de 20 % des agents de la Fonction Publique, environ 400.000 travailleurs) en entretenant un climat de division entre titulaires et non titulaires, pour nuire aux luttes revendicatives des uns et des autres, pour tenter de freiner leur participation aux luttes d'ensemble de la Fonction Publique.

Le SNTRS-CGT et l'UGFF-CGT n'ont pas découvert ce problème devenu revendication nationale intercatégorielle au cours des semaines écoulées. Le programme d'action revendicative adopté à notre XIII^e Congrès précisait que les améliorations des conditions de travail passent par la reconnaissance du métier de travailleur scientifique avec un statut assurant la stabilité de l'emploi, des garanties de carrières et de retraites décentes. La transformation du statut actuel en un statut de personnel permanent de l'Etat sous la forme d'une titularisation dans un statut particulier pouvant déroger au statut général des fonctionnaires (comme le mentionne l'article 2) est une orientation revendicative adoptée par notre X^e Congrès en 1968.

Ce statut particulier comporterait pour la définition des emplois, le recrutement, le déroulement des carrières des règles qui seraient adaptées aux conditions particulières dans lesquelles s'effectue la Recherche Scientifique.

Le combat que nous menons pour cette revendication fondamentale qu'est la titularisation ne signifie pas que nous devons nous désintéresser des améliorations statutaires pour lesquelles nous luttons en permanence, bien au contraire, la satisfaction de ces revendications ne pourrait que déboucher sur notre statut de personnel permanent de l'Etat.

Cette bataille des personnels du CNRS, de l'INSERM et des INSA s'inscrit dans la lutte que mène la CGT depuis plusieurs années pour améliorer la situation des non-titulaires, obtenir leur titularisation et mettre fin aux entreprises gouvernementales de démantèlement de la Fonction Publique.

L'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT a élaboré l'an dernier un projet de loi de titularisation, qui a été repris et déposé à l'Assemblée Nationale par les groupes socialistes et communistes. L'opposition systématique des représentants de la majorité et des centristes à la commission de recevabilité des lois a permis de rejeter le projet de la session parlementaire 1972.

Présenté à nouveau par les groupes de gauche au parlement nouvellement élu, les mêmes hommes de la majorité avec le soutien des centristes ont "réservé" la proposition concernant la titularisation des non-titulaires.

Il importe de faire connaître aux personnels la position inadmissible de la commission de recevabilité. Il faut franchir ce cap.

Il importe de continuer l'information dans les sections, auprès des personnels sur le contenu de cette proposition de loi qui est devenue maintenant une proposition CGT-CFDT. C'est l'affaire de tous les personnels.

Dans le combat pour imposer la recevabilité de la proposition de loi, le SNTRS-CGT entend tenir sa place en recherchant l'unité la plus large possible avec tous les syndicats du CNRS, comme vient d'en décider son dernier Conseil Syndical National. Le résultat dépendra de l'action des personnels du CNRS, de l'INSERM et des INSA qui créerait ainsi les conditions de LEUR TITULARISATION.

Voici le texte sur les Cantines qui devait sortir dans le Bulletin du C.A.E.S. de Mai 1973. L'Administration du CNRS en a refusé la parution en demandant que celle-ci soit reportée après la C.A.S. du mois de Juin qui doit traiter de ce problème.

Les différents syndicats de chercheurs et d'ITA du CNRS (INAG et IN2P3 compris) ont cependant décidé de porter à la connaissance des personnels ce problème dont la gravité est une fois de plus mise en lumière ainsi que l'insuffisance criante des moyens consentis par l'Administration du CNRS.. pour doter les personnels de conditions normales de travail.

A L'ORDRE DU JOUR : **LES CANTINES**

De tous temps, les organisations syndicales du CNRS ont lutté pour l'obtention de conditions décentes de travail. Il en résulte, entre autre, que l'employeur doit assumer les conséquences de la concentration du personnel, de l'éloignement du lieu de travail, des nécessités de fonctionnement des laboratoires, en fournissant la possibilité de restauration sur place ou à proximité.

Quand le CNRS a instauré le régime des subventions dont dépend actuellement l'équilibre financier des cantines, les organisations syndicales, les militants du CAES des Sections Locales et des Comités de Gestion de Cantines, ont exprimé leur désaccord parce que ce régime ne garantissait pas aux cantines les moyens indispensables à leur fonctionnement.

C'est pourquoi les militants du C.A.E.S. ont demandé que par un travail conjoint entre l'Administration, les syndicats et le C.A.E.S., soient définies en fonction des usagers et du type de service, des normes en Locaux Sociaux, Equipements et personnel de service, et que soit mis au point un plan d'intégration sur postes budgétaires du personnel ainsi défini.

Notre but était d'assurer à l'ensemble des Cantines des moyens équivalents et suffisants.

Sur cette revendication d'intégration du personnel, nous avons enregistré en 1971 un premier succès avec la création de postes budgétaires à cet effet

Cependant, nous constatons aujourd'hui l'échec de cette politique d'intégration graduelle du personnel, du fait même de l'Administration :

- insuffisance des créations de postes ; pas de plan d'intégration - pas de postes supplémentaires pour les cantines nouvelles.

Ainsi, malgré la création de 34 postes depuis 1971, il reste toujours, du fait de la création de cantines nouvelles, autant de personnes à intégrer :

- 60 personnes à intégrer en 1970
- 59 personnes à intégrer en 1972.

En 1973, plus gravement encore que les années précédentes, les moyens manquent pour appliquer intégralement les normes de service (qualitatives et quantitatives) mises au point conjointement avec l'Administration du CNRS.

Nous ne pouvons rester indifférents devant cette situation qui voit le déficit atteindre plus de 25 % pour 1973 (il manque 532.000 F pour appliquer les normes dans les seules cantines existantes).

La revendication initiale de l'obtention des postes nécessaires aux Cantines est plus que jamais à l'ordre du jour.

Sans un plan d'intégration à court terme (avant 1975) qui mettrait enfin à la charge de l'employeur, l'ensemble des personnels de cantines, et sans l'obtention de crédits complémentaires pour 1973, les cantines seraient confronter à d'énormes difficultés qui conduiraient inexorablement à une situation inadmissible :

- une diminution de la qualité des repas,
- une augmentation des tarifs supérieure à celle du coût des produits alimentaires (qui seuls doivent être payés par l'usager).
- un fonctionnement précaire pénalisant à la fois le personnel et les usagers des cantines.

Notre souci est d'autant plus grand qu'il apparaît actuellement qu'une priorité de fait a été donnée aux cantines des groupes et laboratoires du CNRS. Or, une analyse de la répartition géographique du personnel nous conduit à poser le principe de l'extension de l'action sociale :

- 1) pour les agents travaillant sur les campus, dans les grandes écoles et centres divers,
- 2) pour les isolés privés actuellement de ce service.

Si aujourd'hui les personnels de Cantines des Groupes et Laboratoires du CNRS étaient intégrés sur postes budgétaires, alors pratiquement tout le budget pourrait être employé à satisfaire les revendications légitimes de ceux de nos collègues qui ne bénéficient pas de cantine.

Le C.A.E.S. a donc décidé de porter devant le personnel le problème de la gestion des cantines et de l'insuffisance des moyens qui y sont consacrés par le CNRS. Des Assemblées Générales se tiendront pour informer le personnel de la complexité des différents aspects de ce service.

Subvention d'Equilibre nécessaire en 1973 pour assurer le fonctionnement des cantines (calculs effectués à partir des normes acceptées par l'Administration ...	2.469.000,00
Budget accordé par l'Administration pour 1973	1.937.000,00
DEFICIT	532.000,00

L'action devrait conduire à l'obtention immédiate d'un complément budgétaire pour 1973, d'une prévision suffisante pour 1974 et d'un plan d'intégration du personnel sous deux ans.

La Commission Cantines du CAES
et le Bureau du CAES

~ COMMISSIONS D'AVANCEMENT ~

La Direction du CNRS nous a communiqué le 22 Mai les dates des réunions de la Commission Administrative Paritaire pour l'avancement des I.T.A. du CNRS.

DATES DES REUNIONS :

Mardi 29 Mai	: tous les échelons A	
+ Vendredi 1er Juin	: changement de catégorie 2B → 1B	
Lundi 4 Juin	: tous les échelons D	
Mercredi 6 Juin	: échelons 3B	
Jeudi 7 Juin	: échelons 4B à 9B	
Vendredi 8 Juin	: changement de catégorie 3A → 2A	
Mardi 12 Juin	: changement de catégorie 1B - 1Bbis → 3A	
Mercredi 13 Juin	: échelons 1B - 1Bbis et 2B	
Jeudi 14 Juin	: changement de catégorie, accès de 8B à 4B	
Vendredi 15 Juin	: changement de catégorie, groupe des dessinateurs	
Mercredi 20 Juin	: changement de catégorie, groupe D	<u>avis justifié</u>
Vendredi 22 Juin	: changement de catégorie 2A → 1A	
Lundi 25 et Mardi 26 Juin	: changement de catégorie 3B → 2B	
Mercredi 27 et Jeudi 28 Juin	: changement de catégorie 4 et 5B → 3B	<u>avis justifié</u>

On observera que le délai est très court entre l'information donnée et la date de la première réunion, démontrant une certaine précipitation de la direction. Il est clair que cette situation n'est pas étrangère à l'action qu'ont menée les personnels, à l'initiative de notre syndicat, vers la direction du CNRS pour que les commissions paritaires se tiennent dans les plus brefs délais.

Néanmoins nous considérons que la commission ne pourra faire un travail sérieux et équitable que dans la mesure où chacun de ses membres aura pris connaissance du contenu intégral des dossiers. Pour cela un temps suffisant doit être accordé à leur consultation avant la commission ou à leur lecture complète pendant la séance plénière. Les dates connues à ce jour rendent la première condition aléatoire. C'est particulièrement le cas pour le changement de catégorie 2B → 1B prévu pour le 1er Juin. Nous devons rester vigilants et refuser d'accepter que l'avancement des I.T.A. soit traité d'une manière précipité et préjudiciable.

+ En dernière minute cette réunion est annulée et reportée à une date ultérieure.

G. DARRE

Membre du C.S.N.

Nous donnons ci-dessous la liste des représentants de notre syndicat à la Commission Administrative Paritaire compétente pour les personnels techniques et administratifs du CNRS.

GROUPE_A

<u>1er Titulaire</u> :	Jacqueline FARCY	Ingénieur 2A au Laboratoire d'Electrolyse de BELLEVUE Tél : 626 07 50 p. 21 92
<u>2è Titulaire</u> :	Bernard SCANDELLARI	Ingénieur 2A au Groupe des Laboratoires de MARSEILLE Tél : 15 (91) 75 42 42 p. 223
<u>Suppléants</u> :	Françoise LAUNAY	Ingénieur 2A à l'Observatoire de MEUDON Tél : 626 16 30
	Jean Paul TERRENOIRE	A.R.S. - 3A au Centre d'Etudes Sociologiques Tél : 267 07 60

GROUPE_B

<u>1er Titulaire</u> :	Gérard DARRE	1Bbis, Dessinateur principal à l'Observatoire de PARIS Tél : 326 06 44 p. 14
<u>2è Titulaire</u> :	Jean-Jacques VITON	1B, Documentaliste au Groupe des Laboratoires de MARSEILLE Tél : 15 (91) 75 42 42
<u>Suppléants</u> :	Joël CHOISY	3B, Physicien adjoint au Laboratoire d'Electrostatique et Physique du Métal à GRENoble Tél : (76) 87 22 11 ou 44 93 62
	Pierre VARENNE	1B, Chimiste à l'Institut de Chimie des Substances Naturelles à GIF S/YVETTE Tél : 907 78 28

GROUPE B (Dessinateurs)

- 1er Titulaire : Jean ROSIU 1Bbis, Dessinateur principal à l'Institut d'Optique PARIS
Tél : SEG 28 26
- 2è Titulaire : Jean LAFFORGUE 1Bbis, Dessinateur principal au Laboratoire d'Optique Electronique
de TOULOUSE
- Suppléants : Louis ROSPARS 1Bbis, Dessinateur principal à l'Observatoire de PARIS
Tél : 326 06 44
- Jacqueline BESSAC 3B, Cartographe à l'Institut de Géographie PARIS
Tél : DAN 76 83 et MED 74 31

GROUPE D

- 1er Titulaire : Janine BATARD 3D, Secrétaire aux Services Généraux de BELLEVUE
Tél : 626 07 50 p. 21 30
- 2è Titulaire : Robert BRUN 3D, Comptable au Laboratoire d'Astronomie Spatiale de MARSEILLE
Tél : 15 (91) 75 42 42
- Suppléantes : Jocelyne LORGERIL 3D, Secrétaire au Laboratoire de Spectrométrie Nucléaire d'ORSAY
Tél : 907 72 54
- Josiane PLANCHENault 3D, Secrétaire aux Services Centraux du CNRS PARIS
Tél : 555 26 70

le premier Congrès Régional du SNTRS

Préparé depuis près de 9 mois par un collectif provisoire composé des Secrétaires des sections concernées, ainsi que des élus au C.S.N. et aux commissions du CNRS, le Congrès constitutif de la région Méditerranée du SNTRS s'est tenu à FABREGOULES, près de MARSEILLE, les 5 et 6 Avril dernier. Ainsi se trouvent mises en oeuvre les décisions du Congrès d'AUSOIS de 1972 de régionaliser notre syndicat. La Région Méditerranée recouvre essentiellement trois académies : MONTPELLIER, NICE et AIX-MARSEILLE, soit 13 Sections syndicales, 400 syndiqués, pour 1200 agents. La nécessité d'un regroupement se faisait sentir depuis longtemps, à la fois pour les sections éloignées ou isolées (Nice, Observatoire de Haute Provence) et au contraire, pour les grosses concentrations de personnel, comme Aix-Marseille (ou fonctionnait déjà depuis plusieurs années un Bureau départemental).

Plus de quarante délégués ont donc travaillé, pendant deux jours, dans le cadre bien provençal de la maison des traminots de Marseille. Ils avaient à leurs côtés des camarades de la Confédération (UD-CGT, UGFF), des syndicats de l'Université et de la Recherche (SNESup, SNCS et, bien sûr, SNPESB-CGT) et, bien entendu, du Secrétariat National de notre syndicat, Serge SARRAZIN et Jean-Pierre RICCIO.

L'ordre du jour était chargé : il s'agissait de définir les structures d'organisation les plus efficaces pour un bon fonctionnement de la Région et pour un développement constant du SNTRS, ainsi que les directions principales de travail pour les deux ans à venir. Après l'adoption du rapport d'activité présenté

par le Collectif Provisoire, et portant principalement sur la préparation de ce Congrès, un certain nombre de textes, préparés par des Commissions de travail spécialisées, étaient longuement discutés : action sociale, avancements, problèmes de la Recherche, Formation permanente. La deuxième journée était consacrée au document d'orientation ; divisé en deux parties (les objectifs de la Région Méditerranée, les perspectives d'organisation) ce document insiste sur le rôle d'impulsion des sections dévolu à la Région, sur l'importance des relations avec les différentes organisations de la CGT, sur l'activité des commissions spécialisées, sur l'éducation syndicale. Il était largement amendé et complété, en particulier en ce qui concerne l'organisation interne de la Région ; celle-ci faisait l'objet d'un texte propre ; le règlement intérieur, qui définissait la composition et les attributions du Conseil Syndical Régional et du Bureau Régional, qui devaient être élus en fin d'après-midi.

La Région Méditerranée du SNTRS s'est ainsi donné les moyens de travailler, dans l'esprit des mots d'ordre de son Congrès : "La Recherche au service de la nation" et "La C.G.T. partout et pour tous". Le sérieux des délégués, la vivacité et la profondeur des débats permettent de bien augurer à la fois de l'avenir de la Régionalisation du SNTRS et du développement de l'activité de notre syndicat dans la Région Méditerranée.

J.J. REGNIER